

Cholet Agglomération vous aide à composter



Cholet Agglomération offre un bon de réduction de 50€ pour l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur.

Cette mesure permet d'accompagner les particuliers qui, depuis le 1^{er} janvier, doivent trier leurs déchets biodégradables (épluchures, produits de cuisine et reste de repas) et les séparer du reste des ordures ménagères.

L'achat d'un composteur ou lombricomposteur est valable dans les jardinerie partenaires du territoire.

50€

pour l'achat d'un composteur
ou d'un lombricomposteur

BULLETIN DE DEMANDE d'un bon de réduction de 50€ pour l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur

NOM _____ Prénom _____

Nom et prénom du conjoint _____

Adresse _____

Code postal _____ Commune _____

Téléphone _____

Fournir un justificatif de domicile
de moins de 3 mois

Merci de compléter toutes les informations demandées.

Date / /

Signature

À retourner à
contactdechets@
choletagglomeration.fr

ou par courrier

Cholet Agglomération
Hôtel de Ville
et d'Agglomération
Rue Saint-Bonaventure
BP 62111
49321 CHOLET Cedex

INFOS 02 44 09 25 60

CHOlet
agglomération